

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2023-009

Date de convocation : **21 mars 2023**

Nombre de délégués en exercice : **26**
Nombre de membres présents : **18**
Nombre de membres votants : **18**

L'an deux mille vingt-trois, le **28 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, FERLET, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, BERTIN, REVOL,

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2022

a. Résultat de l'exercice	1 543 545.69
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	1 543 545.69
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	849 394.74
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 597 129.64
Besoin de financement = e.+f.	2 747 734.90
AFFECTATION (2)= d.	1 543 545.69
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 543 545.69
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2022 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Didier COQUARD



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com